

Quel est le salaire horaire tarifaire de base d'un agent de nettoyage (Groupe 1, Catégorie 1) au Luxembourg au 1er juin 2026 ?

Réponse courte

Le salaire horaire tarifaire de base (STB) d'un agent de nettoyage classé en **Groupe 1, Catégorie 1** est de **17,2139 €/h** depuis le 1er juin 2026 (indice **992,24**, incluant l'augmentation conventionnelle de +0,70 % du 1er mai 2026). Ce montant intègre l'CCT Nettoyage de Bâtiments de **+1 %** prévue par l'article 10.4 de la CCT Nettoyage 2025-2028 et constitue le salaire plancher pour cette catégorie.

Le Groupe 1, Catégorie 1 correspond aux travaux de nettoyage ne nécessitant **aucune connaissance ou formation spécifique** : nettoyage de bureaux, écoles, magasins, habitations privées, dépoussiérage, lavage de surfaces, enlèvement des déchets et approvisionnement des sanitaires. Ce STB est soumis à l'**indexation** sur l'indice des prix à la consommation et aux augmentations conventionnelles futures.

Définition

Le **salaire horaire tarifaire de base** (STB) du Groupe 1, Catégorie 1 constitue le niveau de rémunération le plus bas de la grille conventionnelle du secteur du nettoyage.

L'article 10.1 de la CCT Nettoyage 2025-2028 fixe ce taux, qui sert de référence pour le calcul des majorations d'ancienneté, des heures supplémentaires et des primes. La Catégorie 1 vise les salariés affectés à des **tâches de nettoyage courant** sans formation particulière.

Questions fréquentes

À quelles majorations le Groupe 1 Catégorie 1 a-t-il droit dans le nettoyage ?

Le STB constitue la base de calcul des majorations d'ancienneté (art. 11), des heures supplémentaires (art. 8.1), de nuit (art. 8.4), du dimanche (art. 8.2) et des jours fériés (art. 8.3). Toutes ces majorations s'ajoutent au STB.

Le salaire de 16,2706 €/h est-il indexé dans le nettoyage ?

Oui. Le STB est soumis à l'indexation automatique sur l'indice des prix à la consommation (art. 10.3 CCT) et aux augmentations conventionnelles futures (+0,70 % en mai 2026, +1 % en avril 2027). L'indice de référence est 944,43.

Le salaire du Groupe 1 Catégorie 1 est-il un minimum dans le nettoyage ?

Oui. Le STB de 16,2706 €/h est le minimum conventionnel pour les agents de nettoyage sans formation spécifique. Toutes les entreprises du secteur doivent l'appliquer depuis la déclaration d'obligation générale du 16 octobre 2025.

Les évolutions futures du salaire Groupe 1 Catégorie 1 dans le nettoyage ?

Le STB sera réévalué par +0,70 % au 1er mai 2026 et +1,00 % au 1er avril 2027 (art. 10.4 CCT). L'indexation automatique sur l'indice des prix viendra en complément de ces augmentations conventionnelles.

Quel est le salaire horaire d'un agent de nettoyage du Groupe 1 Catégorie 1 au Luxembourg en 2025 ?

Le STB est de 16,2706 €/h à partir du 1er mai 2025 à l'indice 944,43 (art. 10.1 CCT Nettoyage). Ce montant intègre l'augmentation conventionnelle de +1 % et constitue le salaire plancher de cette catégorie.

Quelles tâches relèvent du Groupe 1 Catégorie 1 dans le nettoyage ?

Le Groupe 1 Catégorie 1 vise les travaux ne nécessitant aucune formation spécifique : nettoyage de bureaux, écoles, magasins, habitations privées, dépoussiérage, lavage de surfaces, enlèvement des déchets et approvisionnement des sanitaires (art. 9.3 CCT).

Conditions d'exercice

L'article 10.1 de la CCT fixe le STB du Groupe 1, Catégorie 1 après augmentation de 1 %.

Critère	Valeur
STB avant augmentation	17,0433 €/h
Augmentation	+1 % au 1er mai 2025
STB après augmentation	17,2139 €/h
Indice de référence	992,24
Catégorie	Travaux sans formation spécifique

Modalités pratiques

L'employeur doit appliquer ce STB comme minimum pour tout salarié classé en Groupe 1, Catégorie 1.

Aspect	Détail
Date d'effet	1er juin 2026 (indice 992,24)
Application	Obligatoire pour toutes les entreprises du secteur
Tâches couvertes	Nettoyage bureaux, écoles, magasins, habitations, sanitaires
Évolutions futures	+0,70 % au 1er mai 2026, +1 % au 1er avril 2027
Indexation	Adaptation automatique à l'indice des prix
Ancienneté	Majorations cumulées à partir de la 11e année

Pratiques et recommandations

Vérifier que tous les salariés classés en Groupe 1, Catégorie 1 perçoivent au minimum 17,2139 €/h, valeur en vigueur depuis le 1er juin 2026 (indice 992,24), est une obligation centrale de l'employeur dans l'application de la grille conventionnelle.

Classifier correctement les salariés selon la nature de leurs tâches en se référant à la liste de l'article 9 de la CCT garantit l'application du bon STB.

Mettre à jour le logiciel de paie avec le taux en vigueur et suivre le calendrier des augmentations conventionnelles (+0,70 % au 1er mai 2026 et +1 % au 1er avril 2027) permet une gestion fluide de la masse salariale.

Ajouter les majorations d'ancienneté prévues à l'article 11 au STB pour les salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté complète le calcul du salaire horaire effectif.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 10.1 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	STB Groupe 1, Catégorie 1 : 17,2139 €/h
Art. 10.4 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Augmentation de +1 % au 1er mai 2025
Art. 9.3 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Classification des fonctions — Groupe 1
Art. 10.3 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Indexation des salaires

Le STB de 17,2139 €/h est le minimum conventionnel pour les agents de nettoyage sans formation spécifique. Ce taux est indexé et sera réévalué par les augmentations conventionnelles futures. Il constitue la base de calcul de toutes les majorations (ancienneté, heures supplémentaires, nuit, dimanche).

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.